

6.4. Effet mode ou véritable opportunité pour les employeurs ? Le Télétravail

Dans son allocution du 17 mars 2020, Sophie Wilmès annonça les mesures de confinement afin d'enrayer l'épidémie de coronavirus et l'obligation pour les entreprises le pouvant de mettre leurs travailleurs en télétravail et pour les entreprises ne pouvant assurer le respect des nouvelles normes sanitaires de purement et simplement fermer leurs portes. Nous voilà projetés à notre insu dans une autre dimension digne du dernier Spielberg sur un monde postapocalyptique où l'ordre établi est renversé, les rues et bâtiments sont déserts, les magasins sont vidés de toutes sortes de denrées alimentaires et non-alimentaires.

Par Florie THOMAS

D'aucuns parlent d'un avant et d'un après et ce, dans toutes les sphères de notre vie. Pour votre entreprise aussi, ce fut sans doute un tournant. Vous avez dû vous adapter et accélérer votre digitalisation, en particulier dans l'organisation du travail et dans le mode de management pour éviter l'arrêt de vos activités. « Comment fonctionner avec une équipe dispersée aux 4 coins de la Wallonie ou de la Belgique ? Comment garder le contrôle de la productivité de son personnel à distance et par écrans interposés ? Comment garder une équipe motivée et soudée ? ». Ce furent autant de questions pouvant constituer les freins (psychologiques) d'une implémentation du télétravail dans l'entreprise.

Ce confinement fut l'occasion de remettre en perspectives les croyances relatives au télétravail et les résultats sont là. Dans une enquête menée conjointement par SD Worx et l'UWE auprès de 222 entreprises durant la première quinzaine de juin, 9 employeurs sur 10 expriment leur souhait d'augmenter les possibilités de télétravail.

Malgré la situation de confinement et de télétravail imposée, l'expérience s'est révélée positive. Pour Olivier de Wasseige, Administrateur délégué de l'Union Wallonne des Entreprises « C'est une évolution majeure, rarement vue auparavant. L'étude démontre que non seulement les collaborateurs sont demandeurs, mais aussi que d'un point de vue managérial, les employeurs en voient les bénéfices. Selon 92% des entreprises wallonnes interrogées, le télétravail se déroule aussi bien, voire mieux que prévu ».

Quel est le point d'attention principal et la recommandation formulés par les entreprises sur ce mode d'organisation ? "Au niveau des points d'attention, l'enquête a mis en évidence la nécessité de mettre en place une infrastructure IT adaptée, de préparer les collaborateurs et les dirigeants à cette évolution dans l'organisation du travail avec un management reposant sur des objectifs et à cultiver la confiance à l'égard de la culture d'entreprise. Une fois ces balises mises en place, le bien-être et l'équilibre vie professionnelle/ vie privée des collaborateurs sont les principales raisons pour lesquelles les employeurs mettent en place le télétravail au sein de leur organisation. Le télétravail est en effet reconnu comme un facteur de bien-être, de motivation et d'autonomie pour 80% des employeurs. Nous constatons que les employeurs souhaitent également par ce biais réduire le stress lié aux embouteillages et jouer un rôle pour une meilleure mobilité dans notre pays » conclut Olivier de Wasseige.

Intéressé par plus d'information ? L'UWE et ses partenaires organisent régulièrement des webinaires sur les thématiques afférentes. Vous pouvez nous suivre sur nos réseaux sociaux ou vous abonner à notre UWEnews.

DYNAMISME – périodique bimestriel de l'UWE – 06-07/2020